



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 octobre 2016 à 19 h, sous la présidence du maire, Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque sept personnes assistent également à la séance.

CM1610-725

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

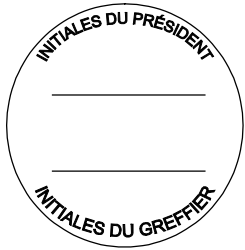
CM1610-726

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 6 et 13 septembre 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration
- 7.1.1. Office municipal d'habitation – Adoption des prévisions budgétaires révisées



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2016

- 7.2. Finances
 - 7.2.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 272 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Adoption et dépôt du rapport annuel 2015 – Service de sécurité incendie (SSI) – Schéma de couverture de risques
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Commission permanente sur l'érosion des berges – Nomination des membres
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Fonds de développement des territoires (FDT) – Reddition de comptes annuelle 2015-2016
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Adoption du Règlement n° CM-2016-09 constituant la Commission permanente sur l'érosion des berges et en déterminant les règles de régie interne
- 8. Affaires diverses
 - 8.1. MADA – Demande de report pour la réalisation du projet – Ministère de la Famille
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

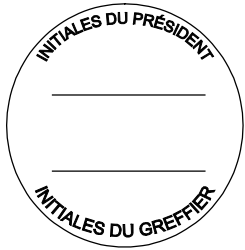
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1610-727

Approbaton des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 6 et 13 septembre 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 13 septembre 2016.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2016

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire informe l'assemblée de la rencontre tenue avec les représentants d'Hydro-Québec en suivi des travaux réalisés dans le port de Cap-aux-Meules conséquemment au déversement d'hydrocarbures. Il a également été question de la représentation d'Hydro-Québec sur la commission énergétique et du projet de remplacement de la centrale par un câble sous-marin.

CM1610-728

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 31 août au 29 septembre 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 102 245,71 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1610-729

Office municipal d'habitation – Adoption des prévisions budgétaires révisées

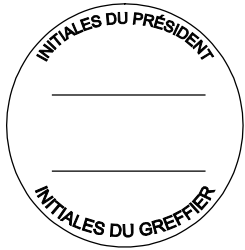
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 février dernier, les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a soumis à la Société d'habitation du Québec une révision de ses prévisions budgétaires 2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires telles qu'elles ont été révisées au 14 septembre 2016. La contribution municipale prévue est de 56 539 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2016

CM1610-730

FINANCES

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 272 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 9 septembre 2016, à un appel d'offres public relatif aux services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requérait des prix pour les deux options suivantes : l'option A portant sur la fourniture de services professionnels pour un contrat de trois ans, incluant la préparation du rapport financier sur le formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et l'option B comprenant les mêmes services, mais en excluant la préparation du rapport du ministère;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue à cette fin, soit celle de Corbeil & Boudreau & associés et que l'analyse a démontré la conformité de la soumission déposée par cette firme;

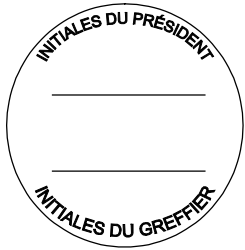
CONSIDÉRANT la recommandation favorable faite par la Direction des finances;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil accepte l'offre de Corbeil & Boudreau & associés conformément à l'option B et que cette firme soit nommée à titre de vérificateur pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2016, 2017 et 2018 au prix soumis comme suit :

ANNÉE	PRIX (EXCLUANT LES TAXES)
2016	26 000,00 \$
2017	26 450,00 \$
2018	26 800,00 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2016

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1610-731

Adoption et dépôt du rapport annuel 2015 – Service de sécurité incendie (SSI) – Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec par l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie a rendu obligatoire par les MRC l'élaboration d'un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le 8 septembre 2009 un schéma de couverture de risques en sécurité incendie lequel est entré en vigueur en juillet 2010;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la loi, le conseil doit adopter par voie de résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent ainsi que pour les projets prévus pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport annuel d'activité tel qu'il a été déposé par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique et qu'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique conformément à la loi.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

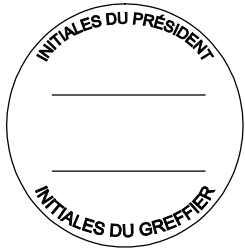
CM1610-732

Commission permanente sur l'érosion des berges – Nomination des membres

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a jugé opportun de se doter d'une commission dont le mandat sera de lui fournir des avis et des recommandations sur les différentes problématiques découlant de l'érosion des berges;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement n° CM-2016-09 constituant la Commission permanente sur l'érosion des berges et en déterminant les règles de régie interne, les membres doivent être désignés par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2016

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la nomination des représentants suivants comme
membres de la Commission permanente sur l'érosion des berges :

REPRÉSENTATION	PERSONNES DÉSIGNÉES
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	Jonathan Lapierre Rose Elmonde Clarke
Municipalité de Grosse-Île	Steeve Clarke
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	Richard Leblanc
Comité ZIP	Yves Martinet
Attention FragÎles	Marie-Ève Giroux
Bureau du député provincial	Merrielle Ouellet
Bureau du député fédéral	Marie-Michelle Cyr
Ministère des Transports du Québec	Louis Vigneau
Ministère de la Sécurité publique	Marc Desrosiers
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Laurence Laperrière
Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes	Marc-Olivier Massé
Société civile	Gérard Verdier Michel Noël

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1610-733

Fonds de développement des territoires (FDT) – Reddition de comptes annuelle 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 25 juin 2015, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2016

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016;

qu'une copie de ces documents soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'entente.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1610-734

Adoption du Règlement n° CM-2016-09 constituant la Commission permanente sur l'érosion des berges et en déterminant les règles de régie interne

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime a le pouvoir de constituer tout comité consultatif qu'il juge nécessaire afin de rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'occupation du territoire;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de se doter d'une commission dont le mandat sera de lui fournir des avis et des recommandations sur les différentes problématiques découlant de l'érosion des berges;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime souhaite réunir les principaux partenaires préoccupés par ces enjeux et ouvrir cette commission à la participation des citoyens;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à cet effet à la séance du 13 juin 2016;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

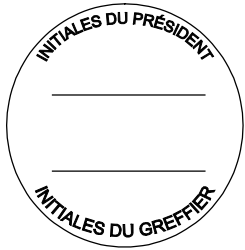
ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2016-09 intitulé « Règlement constituant la Commission permanente sur l'érosion des berges et en déterminant les règles de régie interne » et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2016

CM1610-735

AFFAIRES DIVERSES

Municipalité amie des aînés (MADA) – Demande de report pour la réalisation du projet – Ministère de la famille

CONSIDÉRANT QU' en mars 2015, le ministère de la Famille confirmait la réception d'une aide financière de 20 000 \$ au conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour l'élaboration d'une politique des aînés et la réalisation d'un plan d'action en découlant;

CONSIDÉRANT QU' en avril 2015, le conseil d'agglomération avait mandaté l'équipe de développement social pour l'élaboration d'une politique sur les aînés;

CONSIDÉRANT QUE depuis janvier 2016, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, désormais désignée Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, n'est plus fiduciaire de l'équipe de développement social;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2016, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a confié la responsabilité de l'élaboration de la politique MADA au Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la date de réalisation du projet MADA est prévue pour le 9 février 2017 et que le Service du loisir de la culture et de la vie communautaire a besoin, pour mener à bien son mandat, d'un report de l'échéance fixée initialement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à acheminer au ministère de la Famille du Québec une demande de prolongation de 13 mois relativement à la réalisation de la démarche MADA, soit jusqu'au 1^{er} mars 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1610-736

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 23.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier